

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le Président DE LA
CARSAT Midi Pyrénées, Monsieur le Directeur de la CARSAT,
Mesdames. Messieurs.

Je souhaiterais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président,
d'avoir bien voulu m'associer à cette manifestation qui me donne
l'occasion de venir vous rendre visite chez vous, à Tarbes.

Cette ville a un très riche passé qui remonte, si j'en crois le résultat de
quelques recherches sur Internet, à près de 24 siècles et dont l'origine
est liée au commerce du sel. Mais la légende est bien plus belle, puisque
Tarbes serait née de l'amour de Tarbis, reine d'Ethiopie, pour Moïse et
celui-ci la repoussant elle serait venue ici construire sa nouvelle
demeure.

Monsieur le Maire vous me pardonneriez si je rappelle que nous ne
sommes pas réunis aujourd'hui pour nous pencher sur le passé de votre
belle ville mais sur son actualité pour la branche retraite.

En effet Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, l'organisme que
vous présidez et dirigez, la Caisse régionale d'assurance retraite et de la
santé au travail de Midi Pyrénées, a décidé de regrouper ici les deux
agences précédemment installées à Tarbes et à Lourdes. Je ne reviens
pas sur le contexte de cette opération, mais je ne peux que me déclarer
tout à fait satisfait de la manière dont la Carsat Midi Pyrénées met en
œuvre la politique définie par la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Les progrès technologiques en réduisant les distances nous permettent désormais de repenser l'architecture et la cohérence de notre offre de services et de passer "du lieu au lien". Les différentes acceptions de la notion de proximité ne sont pas superposables, elles sont substituables. C'est pourquoi, sans sacrifier un mode de contact – le contact physique – aux autres – contacts téléphoniques, numériques ou épistolaires – nous pouvons rationaliser notre réseau d'agences retraite. Le regroupement ici, au siège de la Préfecture, de deux agences peu éloignées est donc un bon point. Le choix du local et l'aménagement des lieux, leur accessibilité, sont un second bon point en termes de qualité du service que nous rendons à nos assurés.

Or, plus que jamais le service public de la retraite a un rôle essentiel à jouer et lui seul peut le faire efficacement: accompagner l'assuré tout au long de sa vie pour le guider, l'aider à se repérer et à faire les meilleurs choix possibles.

La dernière réforme des retraites a renforcé la nécessité d'avoir une connaissance complète et précise de ses droits. Elle a conforté le droit à l'information auquel la branche retraite contribue en tant qu'acteur essentiel. Non seulement nous devons mettre en œuvre les moyens les plus performants pour que toutes les informations soient portées au compte de chaque assuré, nous devons aussi veiller à la qualité, à la fiabilité des reports, à la protection des données et les restituer à l'assuré quand il en a besoin. Nous devons aussi aider chaque assuré à comprendre sa situation et à y voir clair afin qu'il soit à même d'opérer les meilleurs choix pour lui. C'est pourquoi en dehors des rendez-vous qui existaient déjà un nouveau contact sera mis en place à partir de

l'année prochaine pour les assurés qui souhaitent faire le point dès 45 ans.

Nombreux sont aujourd'hui ceux qui se pressent sur le marché en offrant leurs services dans ce domaine. Mais je veux rappeler avec force que seul le service public de la retraite est capable d'assurer correctement cette tâche car lui seul a accès à l'ensemble des données. En outre il accomplit ce travail gratuitement, sans autre objectif que l'intérêt de l'assuré puisqu'il n'a rien à vendre, aucun service, aucun produit.

L'évolution démographique de notre société est fort heureuse puisqu'elle nous conduit à vivre plus longtemps plus nombreux. Mais la contrepartie est de prendre des mesures de nature à pérenniser notre système de retraite ^{par} en répartition, collectif et solidaire, auquel nos concitoyens sont attachés. C'est à ce prix que nous restaurerons notre capital de confiance un peu entamé auprès des jeunes générations. La loi de 2010 s'inscrit dans cette ligne. Mais il ne suffit pas de prendre les mesures, encore faut-il que les assurés et en particulier les jeunes soient convaincus de leur réalité et de leur efficacité. Notre droit à l'information joue un rôle primordial. Notre réseau de l'Assurance retraite, grâce aux nouvelles technologies à notre disposition et grâce au savoir-faire et à l'esprit de service public de ses agents, est présent partout sur le territoire, comme ici à Tarbes, dans cette agence, pour accompagner les assurés et leur permettre de bénéficier de tous leurs droits.

Je vous remercie.